

Guide de la sécurité

Accident
Incendie
Évacuation
Alerte



Que faire en cas de...

(accident, incendie, alerte, perte de clés ou d'effets personnels...) ?

A la tête du Service Hygiène, Sécurité et Environnement (SHSE), le conseiller de prévention assiste le président dans la mise en œuvre de la politique de prévention de l'établissement.

Le PC sécurité est à votre disposition pour la sécurité incendie, l'assistance aux personnes, le contrôle d'accès, la vidéosurveillance et la sûreté du site. Toute une équipe qui vous accueille dans le bâtiment de La Fabrique, à l'entrée de l'université.

PC sécurité



PC Sécurité : 4781 ou 3781

Service Hygiène Sécurité Environnement :

Marc SAMAZAN (Conseiller de prévention) 2481

Assistants de prévention campus Mirail, vos interlocuteurs en matière de sécurité

Nom	Service	Bâtiment	☎	Courriel
Franck AVERSENQ	SLG (DPIGC)	Arche - SLG Bât.15 rez de jardin-réserve SLG	4196	franck.aversenq@univ-tlse2.fr
Pierre BEC	DPIDD (DPIGC)	Patrimoine Bât. B2 ISTHIA Bât. 1	3837	bec@univ-tlse2.fr
José CASTAÑO	CIAM	La Fabrique	4854	castano@univ-tlse2.fr
Marie-Pierre COUSTURES	Laboratoire Traces	Nouv. MDR Bât. 27	2543	marie.pierre.coustures@univ-tlse2.fr
Laurent DAMIEN	MDR	MDR - Bât. 26	3900	damien@univ-tlse2.fr
Ahmed ELKERBADJI	DTICE	G. Candilis Bât. 4	4940	ahmed.elkerbadji@univ-tlse2.fr
François FEDERICI	SED	Henri Mayer Bât. 32	4512	francois.federici@univ-tlse2.fr
Michel GABARROCA	SUAPS	Le Gymnase Bât. 17	4174	michel.gabarroca@univ-tlse2.fr
Claude GRAPELOUP	UFR Psychologie	Ph. Malrieu Bât.3	4817	claudio.grapeloup@univ-tlse2.fr
Frédéric LAVIOLLETTE	Imprimerie	Henri Mayer Bât. 32	4984	frederic.laviolette@univ-tlse2.fr
Patrice LENOIR	UFR HAA	O. de Gouges Bât. 14	3772	lenoir@univ-tlse2.fr
Daniel SICRE	SCD	Biblio. Univ. Centrale Bât. 25	4067	daniel.sicre@univ-tlse2.fr
Philippe TABONE	PUM	Henri Mayer Bât. 32	3806	philippe.tabone@univ-tlse2.fr
Valérie PASERO	UFR LLCE	Erasmus Bât. 31	4988	Valerie.pasero@univ-tlse2.fr
Didier PLANTADE	UFR LPH	Le Gai Savoir Bât. 21	3785	didier.plantade@univ-tlse2.fr
Samir TALI	SHSE (DPIGC)	PC sécurité Bât. 11 Arche Bât. 15	4781	samir.tali@univ-tlse2.fr
Philippe VENTURI	UFR SES	O. de Gouges Bât. 14	3850	philippe.venturi@univ-tlse2.fr

Assistants de prévention dans les autres campus

Nom	Service	Localisation	☎	Courriel
Philippe LAMOLINAIRE	ESAV	ESAV	4453	philippe.lamolinaire@univ-tlse2.fr
Nathalie LAGARDE	ESPE	ESPE Croix de Pierre	05 62 25 21 00	nathalie.lagarde@univ-tlse2.fr
Nora MAZARI	ESPE	ESPE Croix de Pierre	05 62 25 21 01	nora.mazari@univ-tlse2.fr
Benoît ROQUESALANE	ESPE	ESPE Rangueil	05 62 25 21 31	benoit.roquesalane@univ-tlse2.fr
Miguel PAYET	ESPE	ESPE Saint-Agne	05 62 25 20 24	miguel.payet@univ-tlse2.fr
Jean-Luc BOUSQUET	ESPE Albi	ESPE Albi	05 63 48 14 60	jean-luc.bousquet@univ-tlse2.fr
Max VAN REMOORTHERE	ESPE Auch	ESPE Auch	05 62 05 28 87	max.van-remoorthere@univ-tlse2.fr
Stephane CASTANG	ESPE Cahors	ESPE Cahors	05 65 23 46 02	stephane.castang@univ-tlse2.fr
Christiane JOFFRE	ESPE Montauban	ESPE Montauban	05 63 03 81 82	christiane.joffre@univ-tlse2.fr
Geneviève GIRARD	ESPE Rangueil	ESPE Rangueil	05 62 25 21 54	genevieve.girard@univ-tlse2.fr
David GAUTIER	ESPE Rodez	ESPE Rodez	05 65 68 03 83	davie.gautier@univ-tlse2.fr
Christelle MARQUES	ESPE Tarbes	ESPE Tarbes	05 62 44 23 33	christelle.marques@univ-tlse2.fr
Alain DAUDIGNAN	IUT Blagnac	IUT Blagnac	05 62 74 75 80 06.71.60.79.05	alain.daudignan@univ-tlse2.fr
Vincent MAS	IUT Blagnac	IUT Blagnac	05 62 74 75 80	vincent.mas@univ-tlse2.fr
Jean-Claude STALLA	IUT Figeac	IUT Figeac	05 65 50 30 65	jcstalla@univ-tlse2.fr

La signalétique

La signalisation fournit une indication relative à la santé ou à la sécurité. Elle prend la forme, selon le cas, d'un panneau, d'une couleur, d'un signal lumineux ou acoustique.

Les codes couleurs et formes



Pictogramme noir sur fond jaune de forme triangulaire :
Avertissement de risques ou dangers



Pictogramme noir sur fond blanc entouré et barré de rouge de forme ronde :
Interdiction



Pictogramme noir sur fond bleu de forme ronde :
Obligation



Pictogramme blanc sur fond vert de forme carrée ou rectangulaire :
Chemin d'évacuation



Pictogramme blanc sur fond rouge de forme carrée ou rectangulaire :
Indication de matériel de lutte contre l'incendie



Pictogramme d'espace d'attente sécurisé (EAS) pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Incendie

Si vous découvrez un **début d'incendie, des fumées** ou une **odeur anormale de brûlé, appuyer sur un déclencheur manuel (boîtier rouge près de l'issue de secours la plus proche).**



✓ **Appelez le PC sécurité** immédiatement au
47 81 (par un téléphone fixe en interne)
05 61 50 47 81 (par un téléphone portable)

✓ Si vous êtes formé à la manipulation du matériel de 1^{ère} intervention, utilisez les extincteurs ou robinets d'incendie armés (RIA) appropriés au risque.

En cas de fonctionnement de l'**alarme sonore d'évacuation**

✓ Evacuez sans précipitation vers le point de rassemblement le plus proche par l'itinéraire défini suivant le balisage de sécurité.



Direction à prendre



Point de rassemblement
(voir plan ci-après)

✓ Si vous êtes enseignant, assurez-vous le cas échéant que les étudiants de votre cours évacuent dans leur totalité et se dirigent tous vers ce point de rassemblement.

✓ Ne cherchez pas à récupérer ni vos effets personnels, ni votre véhicule.

✓ N'utilisez pas les ascenseurs.

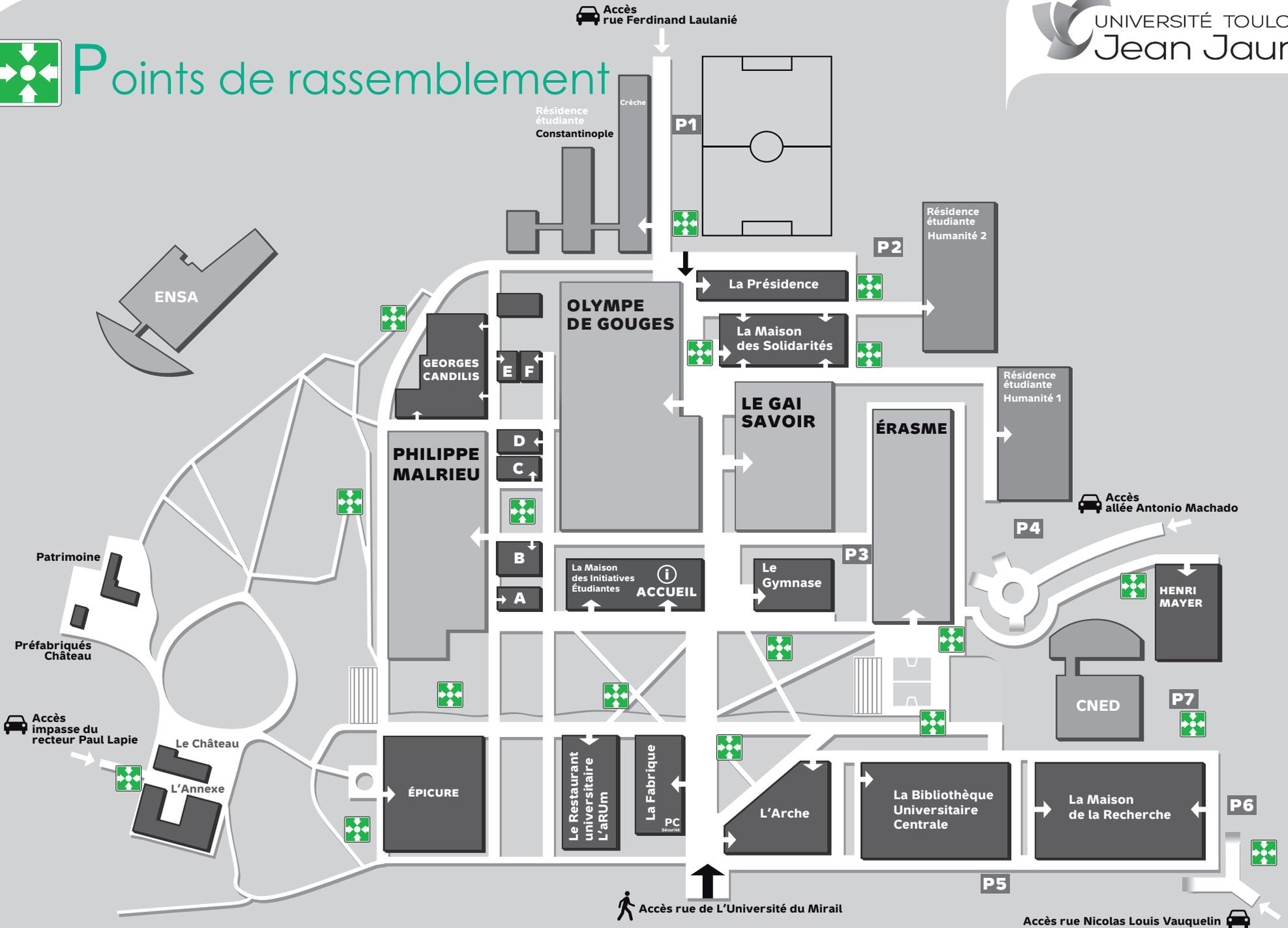
✓ Ne bougez pas du point de rassemblement tant que l'autorisation n'a pas été donnée.

✓ **Personnes à mobilité réduite :**

Pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite l'université fonctionne avec le principe d'entre aide, la personne ou l'utilisateur est pris en charge par ses collègues ou par des étudiants nommés par le professeur. Ils accompagnent la personne au point de rassemblement, en cas d'impossibilité ils préviennent le PC sécurité et attendent leur arrivée. Dans certains bâtiments (UFR, MDR, présidence) on peut conduire la personne dans un EAS (Espace d'Attente Sécurisé) en dernier recours.



Points de rassemblement



Recommandations à appliquer avant de quitter le bureau

À L'ATTENTION DE TOUT LE PERSONNEL DE L'UT2J

- ✓ Avant tout départ du bureau, merci de :
 - Vérifier la fermeture des portes et des fenêtres ;
 - Vérifier la fermeture des volets ou et des rideaux ;
 - Ne pas laisser son ordinateur portable ;
 - En cas de nécessité si vous devez laisser votre ordinateur portable, rangez le dans un endroit non visible une armoire par exemple ou un tiroir qui peut se fermer à clef.

- ✓ Dans la journée
 - Eviter de laisser les portes ouvertes ;
 - Ne pas laisser d'objets qui attirent la convoitise en apparence ;
 - Lors des sorties de bureau refermer les portes même pour une durée très courte.

- ✓ Si vous êtes victime d'un accident du travail (même en cas de blessure légère) ou d'une agression/vol
 - Prévenez le PC sécurité 4781
 - Prévenez ou faites prévenir votre hiérarchie

- ✓ Si vous êtes témoin d'un accident (blessure, chute, malaise,...) ou d'un incident (agression, vol,...)
 - Appelez immédiatement le PC sécurité au :
4781 (par un téléphone fixe en interne)
05 61 50 47 81 (par un téléphone portable)
 - Si vous êtes secouriste : examinez et secourez la victime ;
 - Si vous n'êtes pas secouriste : ne déplacez pas la victime inutilement et ne lui donnez pas à boire. Attendez avec elle les secours.

Circulation et stationnement

- ✓ L'accès sur les parkings autres que le parking des étudiants est strictement réservé aux personnes en possession d'une clef électronique ou d'une autorisation ponctuelle établie par le service sécurité. Toute nouvelle demande de clef électronique s'accompagne d'une demande au service DPIDD (formulaire disponible sur l'ENT : Accueil Personnel > Ressources techniques & logistiques > Immobilier).



La vitesse sur le site est limitée à 20 km/h. Respectez les règles du Code de la route qui s'appliquent sur le campus.



La vitesse au niveau des coursives est limitée à 5 km/h. Elles sont strictement réservées aux véhicules techniques autorisés, et ce de manière très ponctuelle puisque **ces coursives n'ont pas été prévues pour recevoir de telles charges** (véhicule en mouvement ou en stationnement).

- ✓ Les véhicules doivent être placés sur les emplacements prévus à cet effet.
- ✓ Les places handicapées sont strictement réservées.
- ✓ Ne pas stationner devant les bornes incendie ou les accès pompiers.



Un non respect de ces consignes pourra entraîner la suppression des droits d'accès.

Accident de trajet

Suite à un accident survenu à l'aller ou au retour sur votre trajet habituel domicile-université, prévenir ou faire prévenir :

- ✓ Votre hiérarchie
- ✓ Le service du personnel (Pôle enseignant, Pôle BIATSS)

Zones non fumeurs

Jetez vos mégots dans les cendriers spécifiques ou assurez-vous de l'extinction définitive avant tout rejet en poubelle.

Il est interdit de fumer dans :

- ✓ Les ateliers, les locaux techniques et les zones de stockage.
- ✓ Les lieux fermés (bâtiments) et couverts (coursives) qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail.



Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (disponible sur extranet dans l'onglet Hygiène et Sécurité).

Rappel

Les mégots de cigarette sont régulièrement à l'origine de départs d'incendie.

Ils mettent 12 ans à se décomposer.

Autres consignes

- ✓ Mettre les Equipements de Protections Individuelles (EPI) lorsque votre chef de service vous le demande ;
- ✓ Ne pas encombrer les issues et escaliers de secours ;
- ✓ Fermez les portes à clefs et les fenêtres correctement lorsque que vous quittez une salle ou un bureau (et les volets en fin de journée) ;
- ✓ Prévenir le PC sécurité pour réarmer les alarmes lors de votre départ ;
- ✓ Tout raccord sur un réseau (électrique,...) ou un équipement ne peut se faire sans l'intervention du personnel habilité (exception pour les prises traditionnelles) ;
- ✓ Tout point chaud (soudure,...) devra être accompagné d'un permis délivré par le service hygiène sécurité ;
- ✓ Lors de votre arrivée dans de nouveaux locaux, repérez le balisage des circuits d'évacuation (cf. plans d'évacuation affichés dans vos locaux), l'emplacement des extincteurs et des points de rassemblements (cf. plan page 4 et 5) ;
- ✓ Toutes les réservations de locaux autres que pour les enseignements (y compris les «pots» des personnels après 18h) doivent faire l'objet d'une autorisation écrite suivant les procédures de réservation des locaux (disponibles sur l'ENT dans l'onglet Hygiène et Sécurité).

Informations

Comment passer un appel d'urgence ?

Indiquez clairement :

- ✓ la nature de l'événement (accident, incident, incendie) ;
- ✓ le lieu précis (bloc, étage, entrée) ;
- ✓ l'origine de l'appel : identifiez-vous et donnez des informations précises sur la victime.

Formation

- ✓ Nous vous informons également que si vous souhaitez suivre une formation spécifique en hygiène et sécurité (AP, CHSCT, SST, AFPS, extincteurs, PRAP,...), vous pouvez contacter le Pôle gestion des compétences.
Contact : Hanna BRECHIGNAC 4476
hanna.brechignac@univ-tlse2.fr

ENT

- ✓ Nous vous invitons à consulter l'ENT pour connaître :
 - la liste à jour des SST et des équipes de 1^{ère} intervention par bâtiment ;
 - des Établissements Recevant du Public (ERP) notamment pour les enseignants ;
 - les textes relatifs à la sécurité, l'hygiène ou la sûreté ;
 - l'organisation de la sécurité sur votre site et ses acteurs (AP, CHSCT, service hygiène sécurité,...).

Objets trouvés

- ✓ Tous les objets trouvés sont déposés au PC sécurité.



Université Toulouse - Jean Jaurès

5, Allées Antonio Machado

31058 TOULOUSE Cedex 9

Tél. : 05 61 50 42 50

Fax : 05 61 50 42 09

www.univ-tlse2.fr

Mise à jour : août 2018

Réalisation :

Service hygiène, sécurité et environnement

Service Communication